

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-249

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, qu'à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement en contactant la Municipalité au 450 225-1000 durant les heures habituelles de bureau, ou en consultant le site Internet (www.st-etienne-de-beauharnois.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 13^e jour du mois de mars 2024.



Idanuel Vallejos
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Idanuel Vallejos, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 13 mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mars 2024.



Idanuel Vallejos
Directeur général et greffier-trésorier